

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

AGENCE DE PROMOTION
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES,
FINANCIERES ET MATERIELLES

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS ET DU
PATRIMOINE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES
PROMOTION AGENCY

GENERAL DIRECTORATE

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES,
FINANCE AND MATERIALS

PATRIMONY AND SUPPLIES SERVICE



AMPLIATION

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

25 - 0000001

N° /ASMI/APME/DG/DRHFM/SMPA/2025 DU 11 MARS 2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE L'APME A LA CERTIFICATION (EN
PROCEDURE D'URGENCE).

DOSSIER D'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

FINANCEMENT : BUDGET APME - EXERCICE 2025

DECHARGE DE DEPOT

vision globale et un accès à l'ensemble des offres de services disponibles sur un territoire donné, qu'il s'agisse de fournisseurs, de distributeurs, de conseillers généralistes ou spécialisés, ou d'institutions financières. Cette étude relève que des dispositifs de concertation existent déjà mais sont souvent organisés autour des actions d'un seul programme.

La France et le Cameroun se sont engagés à apporter des réponses à cette problématique en milieu rural, en mettant en place **un projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les territoires ruraux (SECAL)**.

Ce projet vise notamment à contribuer durablement à la création d'emplois, à la croissance inclusive et à la sécurité alimentaire au Cameroun à travers l'amélioration de l'écosystème des entreprises rurales.

A cet effet, une convention de financement a été signée le 17 novembre 2023 entre la République du Cameroun et la République Française. Cette convention prévoit un concours financier à hauteur de 16 millions d'euros (10 495 312 000 FCFA) pour la mise en œuvre de ce projet. Aussi, en date du 28 juin 2024, le Ministre en Charge de l'Economie a signé l'arrêté N°00000037/MINEPAT portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les territoires ruraux du Cameroun (SECAL).

Les activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) prévoient entre autres une tache relative à l'accompagnement à la certification de l'APME. Le Décret n° 2023/336 du 8 aout 2023 portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) traduit la volonté des autorités camerounaises de parfaire le dispositif institutionnel de pilotage de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises et de disposer d'une structure technique et opérationnelle en mesure d'assurer la mise en œuvre la stratégie en matière de promotion et de développement des petites et moyennes entreprises.

Dans ce cadre, l'APME a entrepris une série de démarches visant à atteindre la vision impulsée : « Devenir la référence dans l'accompagnement des PME ». Le souci d'atteindre cet objectif a mené l'Agence à opérer des changements pour obtenir la certification ISO 9001 :2015. En 2020, l'Agence a obtenu la certification à la norme ISO 9001/2015. Des audits de suivi de la certification se sont tenu en 2021, 2022 et 2023.

Au cours de cette année 2025, il s'agira de refaire un audit complet « full audit » pour la certification. La décision de l'APME de rechercher cette certification vise à la fois un souci de visibilité, de transparence et de crédibilité des services offerts par l'Agence à l'aune des grands défis qui se présentaient :

- ✓ La réorganisation de l'APME suite au décret n° 2023/336 du 8 aout 2023 ;
- ✓ La mise en œuvre du projet SECAL qui impliquera dans son intervention plusieurs acteurs impliquant une mise à jour des procédures ;
- ✓ La densification des activités de l'Agence au niveau déconcentré avec notamment une montée en puissance des activités dans les Centres de Formalités de Crédit d'Entreprises (CFCE) ;
- ✓ Etc.

Elle a traduit clairement la volonté de l'Agence de faire en sorte que sa vision « Devenir la référence dans l'accompagnement des PME » ne soit pas un simple slogan, mais une réalité intégrée comme valeur par tous.

Les procédures internationales en matière de normalisation prévoient, pour la certification de l'Agence, une mise en œuvre des exigences minimales de la norme ISO 9001 :2015. Dans ce cadre



ii. Un (1) Expert d'appui

- Avoir un niveau d'études : Bac+5 en audit, Qualité Hygiène Sécurité Environnemental (QHSE), HSE ;
- Avoir des connaissances des normes et règlementation en matière de qualité, de sécurité et d'environnement ;
- Avoir au moins deux années d'expérience dans la conduite des audits/accompagnements ;
- Avoir une bonne maîtrise des normes ISO et particulièrement de la norme ISO 9001 :2015 est exigé ;
- Savoir piloter un plan d'actions et évaluer les résultats.

iii. Un (1) Informaticien.

- Avoir un niveau d'études : au moins bac +3 en informatique, principalement en système et réseaux ;
- Avoir une bonne connaissance des architectures et réseaux ;
- Avoir une expérience d'au moins deux années dans la mise en place des réseaux en entreprise.

4. FINANCEMENT

Budget APME-SECAL

5. CRITERES DE PRE-QUALIFICATION

a-Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet.
- Dossier administratif falsifié ou non conforme près 48 heures.
- Offre technique incomplète.
- Note technique inférieure à 80 points sur 100.

b-Critères essentiels.

- Présentation générale des offres (5 points).
- Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
- Qualification et expérience du personnel (50 points).
- Références du soumissionnaire (20 points).
- Moyens logistiques et matériels (5 points)

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'appel d'offres restreint.

6. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en quatre (04) exemplaires, dont un (un) original et trois (03) copies marquées comme tel ainsi qu'une version électronique (CD ou clé USB), les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes et en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun) ;

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. Une attestation de non-redevance ;

10. REMISE DES OFFRES.

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises *au plus tard le jeudi 27 mars à 11 heures précises.*

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble Siège de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprise sis au quartier Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA, Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements, Téléphone : 696 00 57 96, e-mail : lipotroland@yahoo.fr, B.P: 35 186 Yaoundé.

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP (publication et archivage) ;
- AFD ;
- Président CIPM-APME;
- Affichage;
- Chrono/Archives.

Fait à Yaoundé, le **11 MARS 2025**

**Le Directeur Général de L'Agence des Petites et
Moyennes Entreprises**

